

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

46 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 7 décembre.

Le PRECURSEUR donne les nouvelles
à 30 heures avant les journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

À LYON, rue du Garet, n° 5, au 2°
À PARIS, M. P. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

Le bruit a couru ce soir que la citadelle d'Anvers s'était rendue au maréchal Gérard, et qu'une dépêche télégraphique avait apporté cette nouvelle. Nous ignorons sur quoi ce bruit est fondé : nous n'avons reçu à cet égard aucune communication de l'autorité et nous ne voyons rien dans les événements que nous apportent les journaux qui puisse faire considérer comme très-prochaine la prise de la forteresse.

A la vérité, les premières hostilités ont eu de la part des Hollandais quelque chose d'indécis, qui ferait croire que le général Chassé a voulu recevoir des instructions définitives de la Haye, avant de déployer tous ses moyens de défense. — L'ouverture des travaux de tranchée s'est faite presque sans aucune perte et l'on sait que c'est ordinairement le moment le plus périlleux d'un siège. D'après toutes les correspondances on aurait perdu à peine 4 ou 5 hommes dans cette première opération, et il est évident que le général Chassé n'a fait qu'un usage insignifiant de l'immense artillerie qu'on a dû entasser depuis deux ans dans une place qui a toujours été désignée comme le point capital des hostilités.

Les journaux ministériels n'ont pas manqué d'écrire une foule de phrases ridicules sur la présence de M. le duc d'Orléans aux premières opérations. — Nous n'avons pas d'autre observation à faire là-dessus, sinon qu'ils auraient pu ne pas se donner la fatigue d'inventer ces lourdes flatteries; ils les auraient trouvées toutes prêtes dans les articles que le *Journal des Débats* consacrait il y a huit ans à célébrer l'héroïsme du vainqueur du Trocadéro. — Ce n'est pas, certes, que nous doutions du courage personnel de M. le duc d'Orléans; mais nous demandons si à cet âge le courage est une exception dont il faille faire tant de bruit. Nous présumons qu'il n'y a pas dans l'armée beaucoup de jeunes sergents qui ne fussent très-flattés d'être mis en évidence et chargés d'un rôle éclatant dans un moment comme celui de l'ouverture d'un siège.

Nous suivons avec un vif et pressant intérêt cette jeune et vaillante armée qui va soutenir contre un ennemi et des dangers bien peu dignes d'elle la vieille gloire du drapeau tricolore. Avec ces soldats et ce drapeau que n'aurait-on pas fait dans une guerre nationale et populaire, au lieu d'une guerre de famille et de diplomatie !

ÉVÉNEMENTS DE GRENOBLE.

La cour royale de Lyon (chambre des appels de police correctionnelle), s'est occupée hier et aujourd'hui du procès de MM. Vasseur et Huchet, qui se rattache à ces événements, ou plutôt qui est le procès des événements eux-mêmes.

La question est encore la même que le premier jour. Il s'agit de savoir s'il suffira de la mauvaise humeur d'un fonctionnaire et d'un bruit de rue pour autoriser l'emploi des baïonnettes contre les citoyens. Il s'agit surtout de présenter sous son jour véritable une affaire que le pouvoir s'est attaché, avec une mauvaise foi intéressée, à fausser dans l'opinion publique. Les brutalités de Grenoble sont un des actes les plus saillants du 13 mars, et les deux avocats qui défendent MM. Huchet et Vasseur, grenoblois l'un et l'autre, et en quelque sorte acteurs de ce drame triste et bizarre, peuvent mieux que qui que ce soit faire connaître à cet égard toute la vérité.

HISTOIRE

DE LA RENAISSANCE DE LA LIBERTÉ EN ITALIE.

DE SES PROGRÈS, DE SA DÉCADENCE ET DE SA CHUTE;

Par J. L. C. SIMONDE DE SISMONTI (1).

(Deuxième article.)

Une nuit du mois de juin 1276, Innelda Lambertazzi, fille d'un noble Bolognais dévoué aux Gibelins, était assise près des carreaux bigarrés de sa chambre à coucher. Mais ni la brise fraîche et caressante, ni le mouvant éclat des étoiles, ni le mystérieux et vague silence d'une ville qui dort ne captivaient son attention. Elle n'avait qu'une pensée, pensée à double face, de suave délice et de cuisante douleur : car elle aimait, et Bonifacio Gieremci était Guelfe. Si par hasard son nom se prononçait dans quelque repas de famille, la pauvre Innelda frissonnait dévorant les outrages amers dont il était l'objet, puis venait pleurer sur un amour sans espoir, sur une vie usée et flétrie loin du seul être qui la soutenait. Mais jamais une telle tristesse n'avait inondé son cœur; ce n'étaient plus des larmes, c'était un épuisement complet de l'âme, un dégoût sombre et sec qui ne laisse dans le cerveau qu'un sentiment accablant de souffrance et d'ennui. C'était l'agonie morale d'une existence broyée qui va se perdre dans la folie ou le suicide.... Lorsque la somptueuse tenture de cette chambre solitaire fut tout-à-coup relevée, et Bonifacio aux genoux d'Innelda.

C'est moi, j'ai tout bravé, je me suis glissé comme un voleur, et je te vois, Innelda. Oh! ne crains rien, tes maîtres dorment, et la nuit est à nous, à nous deux, Innelda! Mais dis-moi donc que tu m'aimes, dis-moi que tu m'attendais!

Mais elle ne pouvait parler, et ses bras jetés autour du cou du jeune

(1) 2 vol. in-8°; Louis Babou, rue St-Dominique.

Hier, l'audience a été remplie par le rapport de l'affaire dont M. le conseiller Varenard était chargé.

Aujourd'hui la cour a procédé à l'interrogatoire de MM. Vasseur et Huchet, et entendu la première partie de la plaidoirie de M^e St-Romme.

L'interrogatoire de M. Vasseur a produit une grande impression sur le public : le caractère de franchise calme et simple des paroles de ce jeune homme dont le courage patriotique est connu de toute la population grenobloise a donné au procès une couleur qu'il ne perdra pas sous l'accusation du ministère public.

M^e St-Romme s'est attaché aujourd'hui à signaler d'une manière générale les causes et les circonstances des événements. Son éloquence énergique et nerveuse, tout étincelante d'esprit et d'originalité, a frappé beaucoup l'auditoire qu'avaient attiré ces importants débats.

Demain M^e St-Romme terminera sa plaidoirie pour M^e Vasseur, et M^e Reymond plaidera pour M. Huchet. — M^e Reymond est un jeune orateur d'une rare élégance, qui promet une gloire de plus au barreau de Grenoble. Son plaidoyer est attendu avec impatience.

Au Rédacteur du Précurseur.

La Croix-Rousse, 6 décembre 1832.

Monsieur,

Je suis dans l'habitude de ne me plaindre de rien; mais, tout bon homme soit-on, la patience a ses bornes, et quand la mesure est pleine il faut qu'elle s'épanche.

Je viens d'être le témoin oculaire d'une de ces intolérances difficiles à digérer et que je crois devoir vous signaler.

Hier M^{me} Claudine Martin, veuve Guichard, est morte à la Croix-Rousse.

M. Micou, curé de la Croix-Rousse, a résisté à toutes nos instances, en refusant obstinément de rendre les derniers devoirs, c'est-à-dire les honneurs de la sépulture à l'être qui plus que personne les méritait, en nous disant qu'elle était morte sans confession.

Agréez, etc.

ACHARD DE PÉALIEUX, ex-colonel.

P. S. J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre que j'écris à M. l'archevêque à ce sujet; je vous prie instamment de vouloir bien l'insérer avec la mienne dans votre journal.

Monsieur l'archevêque,

Il ne m'appartient pas de vous citer les paroles de l'Evangile, et de vous rappeler que Jésus-Christ était clément et tolérant; d'où vient, Monsieur, que ses ministres le soient si peu, et marchent si imprudemment et si impunément contre des préceptes que vous savez si bien faire respecter quand on a l'honneur de s'adresser à vous?

Madame Claudine Martin, veuve Guichard, âgée de 83 ans, est décédée entre mes bras dans les sentiments de la piété la plus rare; elle a été fille vertueuse, épouse fidèle et bonne mère, et elle emporte les bénédictions de tous ceux qui la connaissent, à l'exception de M. Micou, curé de la Croix-Rousse, qui lui a refusé les honneurs de la sépulture, en nous disant qu'elle était morte sans confession.

Agréez, etc.

ACHARD DE PÉALIEUX, ex-colonel.

Au Rédacteur du Précurseur.

Lyon, 7 décembre 1832.

Monsieur et cher client,

Un grand nombre de personnes m'attribue la rédaction d'un article que contient votre journal d'aujourd'hui et qui est signé Alph. G. L'identité de ces initiales avec celles par lesquelles j'ai coutume d'abrégé ma signature et les rapports que j'ai eus avec le *Précurseur* autorisent cette opinion, que, par des motifs dont il est inutile de rendre compte, je tiens à détruire.

L'auteur de l'article est, je crois, M. Alphonse Giraud.

Livré entièrement aux travaux de ma profession, je n'écris dans aucun journal. Si je croyais devoir emprunter vos colonnes pour publier mes opinions, je signerais, de façon à ce que personne ne s'y trompât,

homme eurent seuls la force de lui répondre.

Ecoule, lui dit-il; nous avons trop souffert; mon courage est au bout. Je n'ai point pénétré jusqu'à toi pour te laisser ici. N'es-tu pas mon bien, ma joie et ma vie? Viens donc, Innelda, fuyons ensemble, viens à Florence où tu pourras m'aimer et haïr les Gibelins. Viens, ma fiancée, c'est ton époux qui te donne son cœur et son bras. Viens donc; et il l'entraînait défaillante de bonheur et d'angoisse, lorsque, frappé à l'épaule d'un vigoureux coup de poignard, il roula tout sanglant aux pieds de son amante évanouie.

Deux hommes enlevèrent le corps; ces hommes étaient les frères d'Innelda. — Un beau Guelfe de moins! dirent-ils en soulevant la tapisserie.

Quand Innelda revint à elle, il faisait jour. Elle vit le plancher couvert de sang; elle en suivit avidement la trace, et parvint, ainsi guidée, jusqu'à une salle basse où l'on avait déposé Bonifacio. Mais en penchant son visage sur ses lèvres déjà violettes, elle y sentit errer un souffle. — Oh! mon Dieu, il respire encore! et, déchirant les vêtements qui couvraient sa blessure, elle la vit gonflée et noire; le fer avait été empoisonné. Ce poison il faut l'extraire. Innelda se rappelle avoir entendu conter à son père qu'une reine d'Angleterre a sauvé son époux en suçant sa plaie. A genoux près de Bonifacio, elle colle sa bouche à sa blessure. — Bonheur inespéré! à mesure que le sang se dégage Bonifacio semble revenir, il rouvre les yeux, et sa main glacée veut détacher les lèvres d'Innelda, mais en vain! La mort avait marqué ces deux victimes. Innelda la buvait sans pouvoir l'arracher du sein de son époux! Et quand ses frères vinrent pour ensevelir leur ennemi, ils eurent deux cadavres à mettre dans un linceul!

Le lendemain on assiégeait la maison des Lambertazzi; on s'égorgeait dans les rues de Bologne, et les magistrats attendaient pour proscrire que la victoire eût parlé. — Elle parla. — Les Lambertazzi s'enfuirent

les articles qui seraient sortis de ma plume. Je pense comme vous, Monsieur, qu'il convient d'aller ainsi au-devant de la responsabilité de ses œuvres, et M. Alphonse Giraud est certainement de cet avis, car ce n'est que pour se faire connaître et sans se douter qu'il donnerait lieu à une méprise, qu'il a écrit au bas de son article les initiales de son nom.

Vous m'obligerez d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre journal.

Agréez, etc.

Alphonse GILARDIN, avocat.

L'article dont parle M. Gilardin est en effet de M. Alphonse Giraud. La similitude des initiales de son nom avec les initiales de M. Alphonse Gilardin est un accident qu'il regrette puisqu'il peut blesser celui-ci; mais on comprend parfaitement qu'il lui était difficile de l'éviter. Cette note suffira pour prévenir désormais toute confusion. Dans tous les cas, M. Alphonse Giraud ne peut qu'être infiniment flatté de voir les lignes sorties de sa plume attribuées à un homme d'un talent aussi distingué que celui de M. Gilardin.

La société symphonique étant définitivement organisée, commencera ses séances musicales, pour la saison d'hiver, dimanche 23 de ce mois. (Communiqué.)

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LYON.

Le conseil d'administration du dépôt de mendicité a l'honneur de prévenir les personnes qui ont souscrit en faveur de cet établissement, que, pour leur épargner la peine de se présenter chez M. le receveur municipal, il a chargé, avec l'autorisation de M. le maire, une commission de trois membres pris dans son sein, de recevoir à domicile les sommes promises par MM. les souscripteurs et de leur en délivrer des quittances qui devront être signées par deux d'entre eux.

Cette commission est composée de MM. Franklin Bonafous, Ph. Maillé et Riboud.

Lyon, le 6 décembre 1832.

Le secrétaire du conseil d'administration.

Em. TEISSIER.

Nous avions annoncé que M. Fémy, violoniste et compositeur distingué donnerait un concert dans notre ville. A un concert, M. Fémy a préféré des matinées musicales, dans lesquelles il a fait entendre des quatuor, quintetti et sextuor de sa composition. Ces ouvrages empreints d'une verve chaleureuse, méritent rare aujourd'hui, et portant le cachet d'une originalité réelle, ont produit parmi les auditeurs le plus vif enthousiasme. Il est incroyable que des productions d'un ordre aussi élevé, restent ensevelies dans le portefeuille de leur auteur. Certes, les éditeurs de Paris ne nous font pas faute de médiocrités dans tout ce qu'ils impriment, et n'arrivent-ils pas promptement à donner le jour à des productions comme celles dont nous parlons, qui portent en elles-mêmes la garantie d'un succès durable. Parmi les personnes qui assistaient aux matinées musicales de M. Fémy, il n'y en avait pas une qui ne demandât hautement la publication de ses œuvres, afin d'en jouir plus complètement. Espérons que dans l'intérêt de l'art et aussi dans leur propre intérêt, messieurs les éditeurs s'empresseront de satisfaire aux vœux des amateurs. (Communiqué.)

Des lettres particulières reçues à Lyon, datées de la Vera-Cruz le 10 octobre, annoncent le triomphe à peu près complet de Santa-Anna sur l'armée ministérielle. La ville de Puebla avait été emportée d'assaut par Santa-Anna qui n'a pu tarder à s'emparer de Mexico. La proclamation adressée par le général aux habitants de Puebla paraît avoir été dictée par des sentiments de modération et de tolérance qui font espérer un peu de calme pour ce malheureux pays. On regardait à la Vera-Cruz le triomphe de Santa-Anna comme un très-heureux événement, propre à rasseoir l'ordre et surtout à raviver les relations commerciales du Mexique avec l'Europe.

avec les Gibelins, leurs palais furent rasés, leurs biens confisqués et les Guelfes ordonnèrent de grandes réjouissances publiques (1).

Cette page, prise au hasard dans la longue et douloureuse histoire des révolutions italiennes, fera comprendre mieux que toutes mes paroles cette société ardente et bouleversée que la fureur des partis et la puissance militaire des nobles saturaient d'anarchie et préparaient à l'asservissement. Chaque cité était le théâtre de scènes pareilles, et le désordre des passions privées entraînait chaque jour des luttes acharnées au sein desquelles s'éteignait tout esprit de nationalité. Au reste, ce n'était point seulement en Italie que régnait cette confusion inouïe de forces individuelles déchainées et heurtées les unes contre les autres.

L'Europe du 13^e siècle n'est plus qu'une aggrégation de champs de bataille grands et petits, où sont en lice, tantôt les oppresseurs des peuples vengeant avec le sang de leurs soldats leurs intérêts d'orgueil ou d'ambition, tantôt les peuples eux-mêmes regimbant sous le glaive, et disputant bravement leur liberté et leur vie. Partout aussi, l'aristocratie guerrière se joue impunément des lois, et soutient par l'épée ses odieuses prérogatives. Les dénominations rivales qui semblent à cette époque diviser l'Italie ne furent donc point la véritable cause de ses déchirements, mais seulement un voile politique complaisamment jeté sur l'application déhontée du dogme de la violence. Peut-être rendirent-elles les haines plus âpres en les transmettant dans les familles comme un héritage de malédiction et de sang; car ce n'est point impunément qu'une nation laisse planter chez elle deux bannières opposées. Mais encore une fois si ces brandons attisèrent l'incendie, ils ne l'allumèrent point. Et si cet incendie, que chaque peuple alimentait de sa substance, n'a pu détruire les grandes nationalités européennes, hors celle de l'Italie, il faut bien demander compte à un autre ordre

Q. Hist. des Rép. ital., chap. 22.

MADEMOISELLE BOURY.

Adèle Boury a occupé toutes les voix de la renommée, et pourtant jusqu'ici on n'a qu'ébauché l'histoire de cette aventurière. L'intrigue dans laquelle elle a joué le principal rôle ayant été déjouée par les révélations de la presse patriote, je me serais abstenu de compléter sa biographie, si les adresses des deux chambres, exploitant l'extraordinaire incident du Pont-Royal, au profit du juste-milieu, n'imposaient le devoir à tout honnête homme de faire bien connaître quel est le principal acteur de la scène presque incroyable du 19 novembre dernier.

Ma position à Calais m'a mis à même d'entendre parler et de connaître Mademoiselle Adèle Boury, qu'on appelait ici communément du seul nom d'Adèle : cette jeune fille, qu'avait eu d'un premier mariage l'hôtesse de l'auberge de la Tête-d'Or à Bergues, suivant l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, était venue à Calais, sans autres ressources que sa jeunesse et sa beauté. Elle fit bientôt connaissance d'un jeune homme qui était placé à la tête d'un des plus beaux établissements de Calais, et vécut pendant quelque temps avec lui au milieu des plaisirs de toutes espèces.

L'amant d'Adèle, qu'une jeunesse ardente et inconsidérée avait livré à une foule d'intrigues et de fripons, marchait à sa ruine. Il lui devint bientôt impossible de dissimuler le mauvais état de ses affaires. Adèle en fut informée, qui, tremblante de voir son amant tomber entre les mains d'impitoyables créanciers, et désespérant de pouvoir le sauver en restant sur les lieux, résolut d'aller à Paris. Elle demanda la permission ainsi que l'argent nécessaire pour faire le voyage, promettant un plein succès de sa course, sans vouloir toutefois s'expliquer sur les moyens qu'elle emploierait pour tirer son amant d'embarras.

Celui-ci ne crut pas à sa parole, il lui refusa l'argent qu'elle sollicitait et alla attendre en Belgique que le premier accès de colère de ses créanciers fût passé.

Adèle Boury resta à Calais et chercha ses moyens d'existence dans la débauche. On me saura gré de ne pas révéler les détails de sa conduite à cette époque encore très-rapprochée; qu'on sache seulement que le bruit courut généralement ici qu'elle avait enfin, il y a quelques mois, été obligée de partir de Calais, sur l'ordre du commissaire de police, M. Teisseire, fonctionnaire que personne n'accuse de trop de sévérité.

Adèle Boury vint alors à Boulogne et entra dans la maison de lingerie de Mad. veuve Lemercier, d'où elle fut, quelque temps après renvoyée. Mais elle avait contracté des dettes, d'une nature assez délicate, envers sa maîtresse, et ses effets étaient restés, comme garantie de la somme assez forte qu'elle devait.

Laisée sans ressources, sans asile, presque sans vêtements, Adèle ne vit qu'un moyen de sortir de l'état de détresse et de dénûment absolu dans lequel elle se trouvait. Après quelques jours passés dans les larmes et l'hésitation, elle s'adresse à l'un de ses compatriotes qui a un emploi public à Boulogne, lui fait une confession, tissée avec art, de vérités et de mensonges, se repent amèrement de la vie qu'elle a menée, pleure comme Madeleine, et témoigne l'ardent désir de finir ses fautes en rentrant dans sa famille. Mais une fausse honte, qu'elle ne peut surmonter, ne lui permet pas de s'y présenter comme l'enfant prodige. Elle verse de nouveau d'abondantes larmes; M. Z.... en est touché; il prête 500 francs à Adèle pour la retirer du gouffre où elle est tombée. 300 francs servent à éteindre une partie de la dette de Mad. Lemercier; on souscrit un billet, que l'on dit *étonnant*, pour le restant, et, au lieu d'aller à Bergues, on va à Paris tenter ou attendre la fortune avec le reste des 500 francs.

Maintenant, qu'on croie au coup de pistolet tiré sur la personne du roi; qu'on croie aux révélations qu'a faites et que fera encore l'héroïne des journaux ministériels; que l'on

chante un *Te Deum* pour avoir échappé à l'horrible attentat du 19 novembre, libre à la gent complaisante ou crédule; mais, pour tout homme raisonnable, le coup de pistolet du Pont-Royal n'est que le produit d'une misérable intrigue, et quiconque entendra raconter les hauts faits de Mlle. Boury, ne sera pas surpris de ce que tous les beaux messieurs et les belles dames de cour, qui avaient tant embrassé, choyé, admiré la prétendue sauveuse du roi, ne veulent plus même aujourd'hui accepter l'honneur de l'avoir vue.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Nous nous saurions mauvais gré de ne pas reproduire au moins par extrait le discours que l'ouvrier tailleur Prosper, dont nous avons relaté le jugement, a prononcé, il y a 15 jours, devant les assises de la Seine. Ce discours sans art renferme des vues justes, des aperçus lumineux, il prouve, ce que du reste nous savions déjà, que cette classe ouvrière contre laquelle existent encore tant de préventions, n'est pas aussi dénuée de tact, de sens et même d'esprit qu'on le prétend. Jeanne a montré que les gens du peuple savent agir, Prosper prouvera à ceux qui le nient qu'ils n'ignorent pas tout-à-fait non plus l'art de parler.

« Messieurs, a dit Prosper :

« Elevé dès mon enfance à l'école du malheur, j'ai pris pour habitude de m'accoutumer à tout; aussi, quelle que soit l'issue de l'accusation pour laquelle je comparais devant vous, elle ne m'effrayera pas.

« Sans autre éducation que quelques mois d'école, qu'encore je dois à la charité publique, j'aurais dû, j'en conviens, m'abstenir de prendre la parole; il ne me sied pas, à moi, *sujet du roi-citoyen*, misérable prolétaire, d'élever la voix dans cette enceinte.

« Depuis assez long-temps on nous accuse de vouloir renouveler l'époque sanglante de 93; le désir de piller est, à entendre certaines gens, le mobile de notre politique; selon eux, nous sommes à la disposition du premier qui nous paie; et ceux-là qui disent que nous sommes prêts à servir tous les partis pour de l'argent, ceux-là, dis-je, sont vendus.

« Pour mon compte, je le déclare, il n'y a point en France de parti assez riche pour m'acheter : mes camarades pensent comme moi à cet égard; pour de l'argent ils ne bougeront jamais; mais quand leurs convictions politiques leur diront de prendre les armes, ils les prendront, adieu que pourra.

Après avoir attribué les excès de 93 à l'émigration de la noblesse, aux menées des d'Orléans, avides de régner et surtout à la présence des Prussiens dans les plaines de Champagne, Prosper fait une rapide esquisse de la monarchie des 14 siècles, puis il dit :

« Si dans tout cela vous trouvez des sujets d'éloges pour la monarchie, vous n'êtes pas difficiles; ce qu'il y a de certain, c'est que le peuple ne pensait pas ainsi, lorsqu'il se leva en masse pour s'en débarrasser.

« Généreux après la victoire, le peuple tendit la main à ses ennemis; il ne les promena point en triomphe par les rues de Paris en poussant des cris de rage; non-seulement il ne les assomma point en les conduisant dans des cachots, mais il leur laissa la liberté à tous.

« Après sa victoire il ne demanda point de sang, c'est qu'il n'y a que les lâches qui soient cruels.

« Trop confiant dans les promesses de ceux qui s'étaient emparés de la révolution, le peuple attendait avec impatience qu'on vint réclamer l'appui de son bras pour laver la France des affronts de 1814 et 1815, et secourir les peuples qui, à notre exemple, avaient secoué le joug des despotes. Il était prêt à payer l'école de sang qu'il eût fallu verser dans une guerre qu'il croyait nécessaire et surtout inévitable.

« Le gouvernement a fait déclarer, par un de ses journaux, qu'il ne connaissait point de peuples. Il aurait pu s'éviter cette peine.

« Si un gouvernement franchement populaire eût fait un appel au peuple, il se fût levé en masse, non pour le plaisir de faire la guerre, comme le croient certaines gens, mais parce qu'il a la conviction que la liberté de l'Europe dépend d'une lutte qui nous amènera enfin la paix; non pas cette paix dont nous rougissons, qui n'apporte avec elle qu'anarchie et misère, mais bien celle qui, établissant des rapports faciles de peuples à peuples, doit donner un nouvel élan au commerce et à l'industrie. Voilà messieurs la seule direction qu'il convenait de donner à la révolution de juillet. Si elle ne devait point attaquer sans raison ceux qu'elle supposait ses ennemis, elle devait au moins soutenir ouvertement les peuples qui, après s'être affranchis, s'offraient à elle comme alliés.

« En se conduisant ainsi, le gouvernement n'eût point mis contre lui tous les hommes de cœur, et il n'aurait point aujourd'hui à nous juger. »

(La suite à un numéro prochain.)

On lit dans le *Courrier Français* qui a repris depuis les honteuses discussions de l'adresse toute la rudesse d'une radicale opposition :

L'adresse votée hier par la chambre à une majorité malheureusement considérable est, nous le répétons, le point de départ d'un système tout nouveau dans la marche politique du gouvernement. Le pouvoir qui, depuis deux ans, lutte contre les principes de juillet pour emporter cette position, est enfin arrivé à son but. Il a choisi pour ses représentants les hommes les plus hostiles aux opinions nationales; il a appelé à son aide des hommes, qui non-seulement ont tenu de fort près par leur dévouement et leurs services à la restauration, mais qui, depuis deux ans, n'ont cessé de manifester les plus vives antipathies contre tous les principes chers au pays; il a beaucoup risqué en heurtant ainsi de front les instincts populaires et les traditions de la liberté. Les actes ont répondu à ses choix : il a violé la Charte quatre ou cinq fois de déloyales applications. Malgré ses actes, malgré ses choix, il n'en a pas moins trouvé une majorité pour approuver ses principes et sa conduite, et lui livrer pieds et poings liés toutes les libertés de la France.

Quand un pouvoir a tant osé et qu'il a si bien réussi, il n'est point dans la nature des choses qu'il s'arrête sur une pente si douce et si facile. La fatuité doctrinaire moins que qui que ce soit est portée à une modération si rare dans les fastes des gouvernements. Nous ne voulons pas prédire ce que sera le régime qui commence pour la France; les faits parleront assez d'eux-mêmes, le passé nous en est garant; mais quel que soit notre avenir, c'est une expérience nouvelle que le pays aura à subir, expérience fort dure peut-être, mais qui sera féconde, comme toutes celles qu'il a déjà subies depuis 40 ans.

Il importe d'exposer nettement aux yeux de tous les amis du pays et de la liberté la véritable situation des choses, et nous croyons utile de rappeler ici quelques faits généraux qui montreront à quel point nous en sommes, et où en est le pouvoir de son côté.

Dans la période révolutionnaire commencée en 89, et continuée quarante-trois années, avec des intermittences plus ou moins vives, il n'y a réellement que deux phases, l'une d'action révolutionnaire, l'autre de réaction contre-révolutionnaire. Les triomphes de la révolution, bien plus encore que ses excès, appelaient de toute nécessité une réaction presque aussi énergique et certainement beaucoup plus longue; c'est une loi générale des révolutions et la nôtre ne devait point y échapper. Pour n'en citer qu'un exemple : la révolution d'Angleterre, bien que moins profonde et moins complète que celle de la France, a présenté ces alternatives et ces deux mouvements opposés.

La restauration avait tenté de refaire le passé de toutes pièces. Les concessions qu'elle avait faites à son début à la nation n'avaient jamais été considérées par elle que comme provisoires : la Charte n'était à ses yeux qu'une ordonnance de réformation, tandis que pour le pays c'était une garantie contre la réaction, fort incomplète et fort coûteuse peut-être, mais d'autant plus précieuse qu'elle semblait devoir payer, en partie du moins, tant de sang versé, tant de sacrifices consommés, tant de travaux et tant de bouleversements.

La restauration se montra fidèle et conséquente à son principe. Ses racines reposaient dans le passé : son dogme fondamental était emprunté du passé; l'avenir avec sa loi de progrès et de développements continus l'épouvantait et lui était réellement incompréhensible. Elle ne regardait que ses ancêtres, tandis que la nation ne voulait pas même d'ancêtres pour elle, à plus forte raison n'en voulait-elle pas pour ses maîtres.

A cette position violente, il n'y avait d'issue possible que la violence. Malgré sa faiblesse, la restauration ne recula point devant une pareille extrémité; car cette extrémité était sa loi. Les ordonnances de juillet, abominables aux yeux du pays, se justifiaient aux yeux de la légitimité, comme une réintégration fort équitable de pouvoir et d'omnipotence : elles n'étaient après tout qu'un retour définitif au bon plaisir, à l'arbitraire, à la puissance absolue, c'est-à-dire à toutes les traditions du passé monarchique.

Si donc Napoléon, sur la fin de sa carrière, ne trouva plus dans la nation l'appui qu'elle avait prêté au premier consul et à l'empereur de 1804; si la restauration a été renversée par elle, ce ne fut pas de la part de la nation ni caprice dans un cas, ni besoin aveugle de changement dans l'autre. Napoléon et la restauration, bien qu'ils eussent des degrés divers, avaient tous deux ce tort immense d'avoir voulu refaire le passé : la nation ne s'y trompa pas; elle abandonna l'un et chassa l'autre, faisant ainsi à tous les deux une part équitable et sévère.

Après ces deux expériences effrayantes, et toutes deux si claires, que restait-il à faire au pouvoir nouveau qui héritait des barricades? Nous avons été les premiers à le dire, et le pays le pensait comme nous, le seul parti qu'eût à prendre le pouvoir nouveau, c'était une scission radicale avec la légitimité qu'il remplaçait. C'était un oubli absolu des doctrines du passé, dans tout ce qu'elles avaient d'anti-national. Nous avons partagé les espérances qui accueillirent unanimement son origine et ses débuts. Nous avons cru qu'instruit par l'exemple de la restauration, il s'éloignerait de ses voies, comme d'un abîme toujours ouvert et prêt à l'engloutir.

Mais depuis deux ans que d'illusions détruites ! que d'espérance déçues ! Le gouvernement du 7 août parvenu au ministère doctrinaire, après le 13 mars, l'état de siège et les violations patentes de la Charte, en est à ce point de se porter très-réellement pour l'héritier de la légitimité.

rait avoir devancé la succession des âges; et vraiment la fédération des villes lombardes fut un anachronisme. Elle naquit et mourut comme une fleur prématurément éclose sous l'influence trompeuse d'un soleil d'hiver. Elle contenait trop d'éléments d'irritation; elle s'était levée au milieu d'une civilisation trop imparfaite, pour grandir respectée, sans un appui vigoureux; et celui que la nécessité lui imposa la perdit, faute d'être national.

Non-seulement le suzerain de l'Italie, guerroyant sans cesse dans des contrées éloignées, tantôt avec ses voisins, tantôt avec les prétendants que lui opposaient les intrigues électorales, oubliait sa noble vassale, ou ne s'en souvenait que pour recevoir à Milan la couronne de fer, les flatteries et l'or des seigneurs et des républiques; mais encore par une destinée bizarre, il se trouvait l'antagoniste né d'un autre souverain dont la puissance européenne était assise et retranchée dans le centre de l'Italie. Ce souverain était le pape. Les développements et les résultats de l'autorité papale sont assurément des faits d'une haute importance dans l'histoire italienne. Dire comment la chaire de St. Pierre dominait les trônes, et quelles honteuses intrigues en soulevaient l'accès; peindre ce pouvoir immense si tranchant et si fier quand on le respectait, si vil et si rampant sous le pied qui l'écrasait ou la main qui l'achetait; raconter que de sang et de pleurs il faisait verser, quand il lâchait sur l'Italie ses légats et ses pères; comment il humiliait l'empire et devenait son jouet; pour quelle somme il vendit aux despotes de France et d'Espagne cette terre qui devait lui être sainte comme son berceau et qu'il avait remplie 700 ans de ses vertus, 700 ans de ses crimes; c'est une tâche devant laquelle ne peut reculer quiconque prétend comprendre le drame mystérieux et terrible de l'asservissement de l'Italie. J'essayerai de la remplir dans un prochain article.

Jules. F.

de faits de cette catastrophe privilégiée, tombée comme une fatalité engendrée sur l'antique souveraine du monde.

J'ai dit comment l'aigle de Frédéric Barberousse, humiliée à Lignano, devant l'étendard des villes confédérées, laissa choir sa couronne dans le traité de Constance. Mais on comprendrait mal ce pacte mémorable en le jugeant avec nos idées modernes. Il faut toujours se rappeler que l'humanité, pour ne reculer jamais, ne s'avance que lentement et n'improvise pas sur le plus beau champ de bataille une révolution sociale. Qui le sait mieux que nous? Qui pourrait conter à meilleur titre la désolante disproportion qui cependant sert de lien entre de gigantesques efforts et d'imperceptibles résultats? Or, pensez un peu aux hommes et aux choses du mois de juin 1183. Voyez, groupés autour du vieil empereur, les députés municipaux respectueux et soumis après la victoire, adorant encore, dans le monarque déchu, le maître du monde et le successeur des Césars, osant à peine lui rappeler en face les droits pour la défense desquels ils lui ont tué ses soldats, et brisé sa redoutable épée. C'est que cet homme, tout cassé qu'il est, tout frémissant contre le sort qui l'a terrassé est le représentant de la force, et que la force occupe dans ce monde une place large et méritée. C'est que les notions de liberté sont confuses et viciées par le souvenir récent de l'esclavage et les susceptibilités étroites de nationalités rivales. La liberté n'est point un bien commun, un droit sacré qui va de Dieu à l'homme, mais une conquête; on en jouit comme d'un butin, on la gaspille chez soi, et c'est bonne et loyale fortune que de la ravir aux autres pour augmenter ses richesses et son pouvoir. Aussi les villes italiennes qui, dans les chances variées de la guerre impériale, s'étaient tantôt unies tantôt séparées, ne forment point à Constance une ligue homogène et forte. On eût pu voir sous ce lien factice des jalousies et des haines profondes que le danger seul avait fait oublier. Dès que le glaive remis au fourreau a fait place aux discussions des négociateurs,

elles reviennent en scène avec leurs exigences égoïstes, et, divisant les vainqueurs, les agenouillent un à un devant la royale défaite dont ils devaient tous profiter pour s'affranchir à jamais d'une dishonorante tutelle.

Mais ces hommes étaient de leur siècle. Outre la vénération instinctive dont ils entouraient la majesté de l'empire, ils voyaient dans son chef un maître fort dont l'assistance pouvait un jour leur être précieuse. La clause du traité qui laissait à Frédéric l'investiture des magistrats municipaux, le défrayement de voyage, (*reale foderio*) et le droit d'exiger tous les dix ans le renouvellement du serment de fidélité, ne fut donc point arrachée aux députés des villes. Ils la considérèrent sans doute comme une garantie importante; et c'eût été de leur part une grave imprudence de briser sans retour le lien qui les attachait encore à une puissance suprême, quand chaque état secondaire, jalouxant ses voisins, bouleversé lui-même par le tiraillement des factions, épiait le repos général pour s'agrandir aux dépens d'autrui. Mais le malheur de l'Italie voulait que cette puissance trônât au delà des Alpes, et que trop grande par ses souvenirs pour n'être pas couronnée, elle fut cependant trop faible, trop préoccupée de querelles extérieures pour couvrir ses sujets de la protection nécessaire de son épée. Ainsi tandis qu'en France et en Angleterre les libertés municipales luttaient corps à corps avec les tyrannies de château et de presbytère, avaient placé leur berceau sous l'écu d'un chef national intéressé à réduire pour son propre compte, mais aussi à défendre contre l'étranger les fiers vassaux qui formaient sa cour et son armée, les bourgeois italiens les plus riches, les plus éclairés de toute l'Europe se préparaient des fers en acceptant le patronage menteur de l'empire qui ne devait semer parmi eux que des germes trop féconds de dissension et d'anarchie.

Tel fut, il me semble, l'horizon fatal où se grossit l'orage qui foudroya cette jeune liberté italienne, si brillante vers la fin du 12^e siècle, et qui, dans le développement extérieur de sa mâle énergie, pa-



l'unité, sinon dans les pures théories des fidèles d'Holy-Rood et de la Vendée, du moins dans tous les actes réels, gouvernementaux, législatifs et politiques. Ailleurs, on peut systématiser la légitimité, lui il l'applique de fait aux dépens du pays; mais aussi à ses risques et périls.

Quelles seront les péripéties de cette nouvelle expérience? quel temps durera-t-elle? quelle en sera la fin? Toutes questions inquiétantes peut-être pour le pouvoir, mais qui le sont assurément beaucoup moins pour le pays.

Le pays ne s'est jamais manqué à lui-même: les leçons de l'empire, celles de la restauration, n'ont point été perdues pour lui: il ne perd pas davantage celles de la quasi-légitimité. Qu'elle le sache ou qu'elle l'ignore, la quasi-légitimité s'est placée dans la phase de contre-révolution commencée par Bonaparte, continuée par la restauration, et marquée à quinze ans de distance par le désastre et l'inertie des cent jours, et par la catastrophe du 29 juillet.

La révolution qui a repoussé les deux autres tombera-t-elle devant celui-ci? Nous ne le pensons pas, et nous avons pour nous la conscience nationale et l'histoire de nos dernières quarante années.

On lit dans la Tribune :

Un grand crime a été commis, cela est certain, il est défendu d'en douter, autrement à quoi serviraient toutes les adresses des préfetures et des mairies? Où est le coupable? On a beau chercher; vainement on emprisonne de tous côtés les républicains et les amis des droits de l'homme, on ne trouve point de coupable. Pourtant il en faut un; on ne peut bien certainement s'en passer. On a bien trouvé un témoin, pourquoi manquerait-on d'un accusé? On y a enfin réussi, et ce soir le journal ministériel s'empresse de livrer les faits à la connaissance du public, afin qu'ils ne soient pas dénaturés. Quels sont ces faits?

Un jeune homme de vingt-huit à trente ans s'est présenté de lui-même à la préfecture de police, dans le but d'arrêter les poursuites faites contre les personnes innocentes. Il a d'abord refusé de dire son nom. Il a soutenu que ses intentions n'avaient rien de politique; qu'il n'avait point de complices. Puis il s'est attendu en présence de M. Carlier, et il a fini par déclarer son nom: il s'appelle Courtois.

Mais bientôt il a changé de langage. Il n'est que malheureux! et il prend la responsabilité d'un crime qui n'est pas le sien.

Que croire au milieu de tant de contradictions? Courtois est-il le vrai coupable? Nous ne savons; car on en a déjà tant trouvé!

On lit dans le Nouvelliste de ce soir un article sur la bravoure de M. le duc d'Orléans, où le courage de notre armée est sacrifié indignement à l'éloge du prince. On y montre nos soldats s'électrisant par l'exemple du duc d'Orléans, comme si nos soldats avaient besoin d'être électrisés par la vue des princes pour être braves, et n'étaient pas plutôt faits pour donner l'exemple que pour le recevoir. M. le duc d'Orléans est un très-jeune homme qui doit se trouver fort heureux de débiter au service par le commandement d'une brigade dans une armée où les simples capitaines comptent quelquefois vingt ans de grade et trente ans de service. Dans une armée telle que la nôtre, un prince qui se trouve général sans avoir servi, peut se considérer comme à bonne école; mais que ses flagorneurs osent le donner comme instruisant ses maîtres, voilà qui est au moins plaisant. C'est ainsi qu'on lit dans le récit du Nouvelliste que Mgr. le duc d'Orléans parcourut dans la nuit du 31 décembre toute la tranchée pour la faire perfectionner. Or, le maréchal Gérard et le général Haxo étaient présents. N'est-il pas bien probable, en effet, que M. le duc d'Orléans apprenait au maréchal et au commandant du génie comment on perfectionne une tranchée! (National.)

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre 1832, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

PARIS, 5 décembre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Aucun journal n'a expliqué ce matin la cause de la hausse soudaine qui dans la bourse d'hier a élevé de plus de 1 fr. le 3 p. 0/0.

On a su seulement que les fortes maisons de la banque parisienne avaient donné des ordres d'achats, et on s'est précipité dans la hausse à leur exemple.

Voici, d'après des données dignes de foi, la véritable cause de la faveur des fonds :

Hier une note du cabinet de Berlin a été communiquée par M. de Werther à M. de Broglie, ministre des affaires étrangères, lui donnant l'assurance que les dispositions militaires prises par la Prusse n'avaient été que des mesures de précautions, qu'elles garderaient ce caractère, et que si l'armée française se retirait aussitôt après la prise de la citadelle d'Anvers, les troupes prussiennes opéreraient un mouvement rétrograde.

Toutefois, comme les mouvements de troupes continuent dans les provinces rhénanes, et que le ministère français en conservait souci, on assure que la note du cabinet prussien donne à ce sujet des explications très-étendues. Ce serait pour déplacer les régiments levés sur les bords du Rhin, et dont l'esprit est très-mauvais, que le cabinet de Berlin ferait venir du côté de notre frontière les régiments de la vieille Prusse et de la Poméranie dont les dispositions conviennent mieux à la politique de la Prusse vis-à-vis des provinces rhénanes.

En vous rapportant ce qui m'a été dit en bon lieu sur cette communication de M. de Werther, je dois ajouter que dans notre ministère de la guerre on n'a pas cru devoir, en suite de cette note, ralentir les dispositions ordonnées sur la Meuse ou la Moselle, et qu'un ministre disait à l'un des généraux revêtus d'un commandement dans l'armée de l'Est : « Ils protestent toujours de leurs intentions pacifiques, mais comme en protestant ils marchent toujours, marchons aussi de notre côté. »

— Le général Sémélé, appelé au commandement supérieur de nos troupes sur la frontière prussienne, partira à la fin de cette semaine. Il n'a pu obtenir un plus long délai.

— On a dit aujourd'hui que deux divisions avaient reçu

l'ordre de rejoindre en toute hâte l'armée du Nord. Je vous donne cette nouvelle comme venant de bonne source; toute fois je n'oserais la garantir.

C'est après-demain que la nouvelle classe de l'Institut (sciences morales et politiques) achèvera l'élection des sept membres qui doivent la compléter. On croit que les principales chances d'élection sont concentrées sur MM. Bassano, de Broglie, Guizot, Droz, Joffroy, Berville, Berryat St-Prix, Ducaurroy, Blondeau, Villemain et Anth. Costaz. Il y a 60 à 80 concurrents dont la plupart sont à peine connus et dont quelques-uns le sont trop.

—D'après quelques communications qu'on croyait sûres, on prétendait que les Hollandais avaient fait dans la nuit d'avant-hier à hier une sortie heureuse, qu'ils avaient encloué deux pièces et fait une cinquantaine de prisonniers. Cette nouvelle a peu de probabilité. Toutefois elle était répétée en plus d'un salon.

—La bourse aujourd'hui a monté, puis retombé suivant les nouvelles bonnes ou mauvaises qui s'y sont jetées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. ETIENNE, vice-président.)

Séance du 5 décembre.

A deux heures la séance est ouverte.

L'ordre du jour est le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les impôts et crédits provisoires pour le premier trimestre de l'année 1833.

M. le président appelle à la tribune M. Lepelletier-d'Aunay, rapporteur.

M. Lepelletier-d'Aunay : M. le ministre des finances nous demande encore une fois des douzièmes provisoires. Sera-ce la dernière? Le gouvernement dans le discours du trône a exprimé le vœu de voir enfin nos finances sortir de cet état provisoire : c'est aussi notre vœu unanime. Ce concours de volontés ne saurait être impuissant.

Nous avons demandé à M. le ministre des éclaircissements. Il nous a fait connaître qu'au mois de mars prochain il nous présenterait le budget de 1834, dont le vote se trouverait ainsi presque immédiatement après le budget de 1833. On ne voterait alors que les dépenses ordinaires; les crédits extraordinaires seraient l'objet d'une proposition spéciale dans la session suivante.

M. le rapporteur continue la lecture d'un rapport très-étendu.

De bruyantes conversations s'établissent sur tous les bancs.

Une vingtaine de membres se réunissent au pied de la tribune pour écouter l'orateur, qui conclut à l'adoption du projet de loi.

M. le président : A quel jour la chambre entend-elle fixer la discussion? (A demain, à vendredi, à vendredi.)

M. Duménil fait observer que le rapport ne pouvant être imprimé et distribué que demain, aux termes du règlement la discussion ne peut avoir lieu que vendredi au plutôt.

M. Pelet de la Lozère observe qu'en 1830, dans des circonstances semblables la chambre a voté immédiatement.

M. le président consulte la chambre, qui renvoie la discussion à vendredi.

Il n'y a rien à l'ordre du jour pour demain.

Vendredi, à une heure, séance publique : discussion de loi sur les douzièmes provisoires.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT.

M. Gustave Laissac a comparu, comme nous l'annoncions hier, devant la cour d'assises de l'Hérault, sous la prévention de participation active à des troubles survenus à Montpellier, dans la soirée du 19 août dernier, à l'occasion du chant prohibé de la Marseillaise, et de s'être porté à des voies de fait, à main armée, contre les agents de la force publique, agissant pour l'exécution des lois.

Voici le remarquable discours prononcé par M. Laissac :

Je suis républicain. Mais, a-t-il ajouté, quelles sont donc ces opinions que nos procureurs-généraux et royaux poursuivent avec tant d'acharnement et de haine? Sont-ce des opinions subversives de tout ordre social, contraires aux intérêts du peuple, ennemies de toute morale? Suis-je un de ces hommes qui veulent substituer le règne brutal de la force au règne paisible des lois? Un de ces ambitieux qui ne voient dans les révolutions qu'un jeu d'intérêt personnel? Un prédateur obstiné de trouble et d'anarchie, érigeant le tumulte de la place publique en théorie gouvernementale? Je suis républicain..... Et avant de vous dire ce que j'entends par être républicain, permettez-moi de repousser, de toutes mes forces, certaines idées, certaines intentions que les intriguants, les écrivains salariés ou les sots prêtent à ceux qui partagent ma foi politique. Evoquant les souvenirs d'une époque déjà bien éloignée de nous d'une époque qui ne fut pas sans gloire pour notre belle France, l'on nous accuse de vouloir relever les échafauds, de vouloir recommencer les scènes sanglantes dont nos pères furent les témoins et les victimes, et dans chacun de nous l'on signale un bourreau.

Ces accusations sont des calomnies atroces. Si nous admirons le génie organisateur des martyrs de la montagne, si nous chérissons la mémoire de ces géants qui, pour sauver la France de l'invasion étrangère, ne reculèrent pas devant la terrible responsabilité d'une dictature de sang, qui les premiers convièrent le peuple au grand banquet de l'égalité; si leur intégrité nous paraît presque fabuleuse, si comme eux nous sommes prêts à nous dévouer à la cause du plus grand nombre et à apporter nos têtes en gage de notre dévouement, nous bénissons le ciel de nous avoir fait naître dans un temps où nous pourrions accomplir la glorieuse mission qu'ils s'étaient donnée, sans avoir besoin de recourir aux mêmes moyens. Le règne de la terreur est passé, est passé pour toujours; le canon du 2 septembre est cloué; la hache du lecteur s'est brisée devant 40 années de civilisation. Il n'y a plus aujourd'hui de nobles capables par leur influence personnelle de soulever des contrées entières contre les défenseurs du peuple.

Avec un peu de bonne volonté le pouvoir pourra, sans employer des mesures violentes et en très-peu de temps, mettre fin aux intrigues de quelques étres qui s'agitent dans l'Ouest et dans le Midi, et nous n'aurons plus à redouter les manifestes contre-révolutionnaires d'un autre Brunswick, car tous les peuples sont devenus nos frères. Le volcan de juillet a répandu au loin ses laves brûlantes, les rois ne l'ignorent pas et ils lèvent des bataillons. C'est bien plus pour anéantir chez eux le levain révolutionnaire qui s'agit et s'amasse à chaque instant, que pour venir dicter des lois à notre pays.

Ainsi, je le répète, nous ne voulons pas de terreur; la terreur est

impossible. Sans doute lorsque le moment de vider la grande question sociale qui s'agit depuis plus de trois siècles sera arrivée, lorsque la trompette aura sonné l'heure du combat, nous nous présenterons sur le champ de bataille avec la ferme résolution de vaincre ou de mourir. Mais s'il est vrai que la cause de l'égalité ne doive pas succomber, s'il est vrai que nous devons obtenir la victoire, nous montrerons à nos ennemis ce calme et cette généreuse modération dont nous leur avons déjà donné des preuves après la victoire de la grande semaine.

Maintenant, Messieurs les jurés, que j'ai essayé de laver à vos yeux le parti de la république, des calomnies dont on ne cesse de l'abreuver depuis deux ans, je me hâte de vous faire connaître mes convictions particulières. Je ne vous le cache point, je suis fâché d'être obligé de vous parler de moi; c'est une chose pénible et qui fatigue l'esprit et le cœur. Mais ce n'est point ma faute. On me livre à vous comme un criminel l'on vous demande contre moi un châtimement au nom de la société, que l'on m'accuse d'avoir blessée, il faut bien par conséquent que vous sachiez qui je suis, ce que je veux et ce que je suis prêt à faire. Daignez m'accorder quelques instans d'attention, je n'en abuserai pas.

Messieurs, je ne suis pas de ceux qui se paient de mots et qui s'imaginent que les révolutions ne sont autre chose que des changements de personnes, ou l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement. Je sais que l'héritage des générations antérieures ne consiste pas dans des constitutions modèles, et à Dieu ne plaise que j'aie l'idée que la France fut beaucoup plus heureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce qu'à la place d'un homme qu'on appelle roi on lui donnerait pour chef un homme que l'on appellerait président ou dictateur. J'attache au mot république une signification bien autrement large. Pour moi, la république c'est un ordre social nouveau; la réalisation pleine et entière des intérêts et des besoins que la révolution de juillet a mis en évidence. Je ne pense pas que ce soit pour rien que le peuple de Paris ait pris les armes. Je ne pense pas que ce soit pour de vaines abstractions de métaphysique constitutionnelle qu'il ne comprenait pas, qu'il ait arrosé de son sang les pavés du Louvre et de la Grève. Il faut qu'il sorte quelque chose de positif pour lui d'une lutte aussi héroïque, et ce quelque chose c'est son affranchissement moral, intellectuel et physique.

Ici l'orateur développe cette idée. Il indique quels seraient, selon lui, les moyens d'atteindre ce résultat, à l'extérieur, la propagande révolutionnaire, à l'intérieur, le changement de l'assiette des impôts et, nécessairement, celui de la constitution électorale par l'introduction d'une nouvelle représentation.

Le discours de M. Laissac, ainsi que l'éloquent plaidoyer de M. Bertrand, ont été vivement applaudis par un fort nombreux auditoire qui n'avait pas quitté la salle depuis l'ouverture de l'audience et qui a accompagné notre jeune concitoyen jusqu'au sein de sa famille.

ARMÉE DU NORD.

(Correspondance particulière de l'Emancipation.)

Berchem, 4^{er} décembre, 8 heures du soir.

Il est bien vrai, comme je vous l'ai écrit, que les Hollandais ont fait une sortie, mais ils n'ont pas osé venir jusqu'à nos troupes; ils se sont bornés à brûler deux maisons qui nuisaient au dégagement de la lunette de Kiel. Ils ont aussi laissé des travailleurs occupés à la construction de quelques ouvrages à la gorge de la lunette Saint-Laurent.

Hier, dans l'après-midi, un officier du 2^e de hussards, appartenant à la division de Rigny, s'est rendu, en parlementaire, au fort Isabelle; un officier est venu le reconnaître, et l'a laissé sur la digue, sans vouloir l'introduire dans le fort. Des instructions ont été demandées à la Tête-de-Flandres; quand elles sont arrivées, la réponse faite à l'officier français a été négative. Il est reparti, et depuis ce moment la fusillade est engagée. Les Français occupent les digues, et ils ont tiré sur des allées qui voulaient se retirer vers la flotte hollandaise,

2 décembre à 3 heures.

La nuit n'a rien offert de particulier. Les travaux ont continué. Rien ne peut donner une idée de l'ardeur avec laquelle l'artillerie a travaillé pendant les deux dernières nuits. Hier matin, les batteries étaient complètement exécutées, les parapets à l'épreuve du boulet et les plateformes entièrement dressées. La pluie, qui n'a cessé de tomber, en rendant les communications plus difficiles, a seule retardé l'armement complet des batteries; mais demain elles seront toutes en état d'ouvrir leurs feux au même instant.

Les communications de la première à la deuxième parallèle ont été ouvertes en cinq endroits différents, et on espère commencer cette nuit la deuxième parallèle. On s'occupe également, avec beaucoup d'activité, de la construction d'une demi-place d'armes.

Les boyaux de communication, exécutés pendant la première nuit, et qui déjà sont poussés jusqu'aux pieds des glacis de la lunette Saint-Laurent, ont fait craindre aux assiégés qu'une tentative de vive force n'eût lieu contre cet ouvrage avancé.

La citadelle qui, pendant les deux premiers jours, n'a tiré qu'à des intervalles assez éloignés, fait depuis ce matin, un feu beaucoup plus nourri. Elle se sert de pièces d'un plus gros calibre et tire aussi avec des fusils de remparts. Malgré ce redoublement de dangers et la boue dans laquelle les soldats sont toujours jusqu'aux genoux, les travaux continuent.

Le 58^e de ligne de la division Georges, vient de recevoir l'ordre de se rapprocher de suite de la citadelle pour prendre part aux travaux.

Le service de la tranchée, du 2 au 3 décembre, sera fait par M. le général Rapatel, le colonel du 52^e et deux chefs de bataillon.

Vieux-Dieu, près Anvers, 2 décembre, 7 heures du matin.

Toujours le même temps, et de plus un vent terrible; c'est désolant. Pas de canon cette nuit; des fusées, qui ont manqué en partie, pour éclairer les environs.

Les artilleurs espèrent que, malgré le mauvais temps, qui apporte de grands obstacles aux transports du matériel, les batteries pourront commencer à jouer ce soir.

Par suite des pluies continuelles, il y a de l'eau dans la tranchée, et c'est une peine de plus que celle de l'extraire. Le prolongement de la tranchée au-dessus du jardin de l'Harmonie en s'avancant vers la lunette du Kiel, devient très-difficile à cause de l'humidité du terrain. Malgré tous ces obstacles, les Français n'en travaillent pas moins avec ardeur et gaieté.

Neuf heures.

Quelques coups de canon ont été tirés depuis une couple d'heures; mais le feu des Hollandais est toujours très lent.

Anvers, 2 décembre, 8 heures du matin.

Depuis hier au soir Chassé n'a pas discontinué de tirer, mais jamais plus d'un coup à la fois.

Quelques Français sont sur la digue de Flandres, entre Calloo et le fort hollandais qui est en face du fort du Nord. Ils ont tiré hier sur quatre navires hanovriens et un prussien qui partaient en lest et les ont forcés de revenir. Dans le même instant ils ont laissé passer le petit ba-

teau porteur des dépêches de La Haye pour la citadelle; mais lorsqu'une demi-heure après le bateau est reparti, ils ont tiré dessus à outrance, ce qui toutefois ne l'a pas empêché de continuer son chemin. Le bateau qui fait continuellement ce service est très-fin voilier, mais le vent étant au S. O., il a été obligé de louvoyer. Je ne sais vraiment pas comment il a fait pour passer.

La flotte hollandaise paraît vouloir faire un mouvement; nous saurons aujourd'hui ce qui en est.

La première parallèle, qui ordinairement se jaloine à 600 mètres de la place que l'on doit assiéger, a été tracée à 300 mètres, et la tranchée, ouverte à cette distance hardie, n'a coûté que la perte de quelques ouvriers, tandis que le génie français croyait y sacrifier au moins 4,200 hommes.

Le mauvais temps continue; malgré cela, le soldat travaille avec une ardeur incroyable. Hier seulement chaque homme de service a porté son gabion sur le couronnement de la première parallèle.

Les sapeurs, préservés chacun par un gabion roulant bourré de laine, et dans une position très-fatigante, à genoux, ont achevé la nuit dernière les cheminements en zigzag qui ont été pratiqués entre les forts de Kiel et de Saint-Laurent. Cet ouvrage est le plus hardi de tous ceux qui ont été entrepris pour réduire la citadelle; et c'est sur ce seul point que Chassé a fait tirer toute la nuit.

Neuf heures du matin.

J'apprends que l'artillerie est en position, et qu'aujourd'hui même l'armée française répondra au feu de Chassé, qui s'est un peu ralenti depuis une heure.

Je n'ai pas encore de nouvelles de la rive gauche de l'Escaut, d'où l'on entend toujours une canonnade assez vive.

Onze heures.

La canonnade continue et redouble.

Une fusillade s'engage entre les Français et la lunette Saint-Laurent; il en est de même au fort Isabelle.

Berchem, le 2 décembre.

La canonnade devient plus vive; la fusillade s'engage. Il paraît certain que les Hollandais veulent travailler à leurs ouvrages avancés; ils se servent de fusils de rempart.

Onze heures et demie.

Le feu continue; les Hollandais ont voulu sortir; ils ont été repoussés. Les canonniers font feu sur les troupes françaises près de Kiel.

Midi.

Le feu se ralentit un peu. Les batteries françaises n'ont pas encore riposté; il en reste une à établir. Il paraît qu'il y a de grandes difficultés à surmonter; les Hollandais font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher de l'élever. Le feu commencera demain à huit heures; il y a onze batteries; les pièces sont du calibre de 18, 24 et 36.

Anvers, deux heures après-midi.

Le général Desprez est ici: la ville est tranquille. Léopold restera encore quelques jours à Lierre.

On dit que les Hollandais ont incendié plusieurs bâtiments à Saint-Laurent.

En ce moment les Hollandais lancent beaucoup de bombes sur les travailleurs français.

Anvers, 3 décembre.

C'est que demain fête des canonnières (Ste-Barbe), que le feu des batteries sera démasqué. Les nouvelles du siège sont toujours stériles. Le feu Hollandais a continué pendant la journée, mais mollement. Nous avons perdu peu de monde. Cependant on doit reprendre la position du Helwenys, dont le feu des Hollandais nous avait délogés.

Les journaux de Paris, d'après des suppositions et des correspondances légères, comme ils en accueillent trop souvent paraissent attribuer au colonel Caradoc un caractère tout-à-fait autre que celui qui lui appartient réellement; on parle de négociations avec le commandant de la citadelle, d'entrevues avec le maréchal. On irait presque jusqu'à lui attribuer de l'influence sur les opérations confiées par la France à la prudence et à la bravoure du général en chef de l'armée. Je puis vous affirmer que le colonel n'a de son gouvernement d'autre mission que de raconter officiellement les faits; d'être historien exact des opérations. Il serait absurde de tirer de là aucune induction et de prétendre qu'il exerce sur les opérations militaires quelque contrôle que ce puisse être, ni que sa présence gêne en rien les dispositions indépendantes du maréchal dans le cercle que la France lui a tracé.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 3 décembre.

Consolidés 83 1/4.

Ce matin a été rendue l'ordonnance qui dissout le parlement et fait incessamment convoquer les collèges électoraux, afin que le parlement puisse se réunir le 26 janvier, jour fixé pour la convocation des deux chambres.

Il est confirmé que le passage du Douro est intercepté par les batteries miguelistes.

Frontières de Suisse, 29 novembre. On apprend que les troupes autrichiennes du Tyrol reviennent dans l'intérieur.

Les affaires de Zurich s'améliorent de jour en jour. La diète doit s'assembler à Zurich pour le mois de janvier prochain et s'occuper des affaires de Bâle.

Autriche. — Vienne, 24 novembre. Nous avons vu toute la semaine dernière des mouvements de troupes pour l'Allemagne et l'Italie.

Il règne une très-grande activité au ministère de la guerre, et les fluctuations de notre bourse prouvent peu en faveur de la paix.

Piémont. — Turin, 20 novembre. L'arrestation de la duchesse de Berry a causé ici une grande sensation.

De reste, les préparatifs de guerre continuent avec activité. Notre armée qui ne compte que 28,000 hommes, va être portée à 60,000.

Prusse. — Berlin, 22 novembre. L'état malade du ministre de la guerre, Kacke, doit lui faire désirer d'être démis de ses fonctions. L'opinion publique désigne pour son successeur M. de Muffling; d'autres nomment M. de Grolmann.

On voit que tout ce qu'on dit jusqu'à présent sur ce sujet est également faux.

Portugal. — Lisbonne, 16 novembre. Le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que, le 14, les rebelles avaient encore tenté une sortie contre la Villa Nova, qui a échoué.

Le gouvernement ayant mis Porto en état de siège, veut couper toute communication avec la mer, et il a construit deux batteries qui intercepteront le passage du Douro. Il en a donné connaissance au consul anglais.

Les autorités anglaises ayant protesté par-devant le vicomte Santa-Maria contre la conduite tenue par les batteries miguelistes à l'égard du Raon, réponse a été faite que le gouvernement était parfaitement dans son droit et qu'il en agirait toujours ainsi; que cependant il voulait bien faire une exception en faveur de la nation anglaise, et que ce passage resterait seulement pour le service de la correspondance, à condition qu'on n'en profiterait nullement pour apporter quoi que ce soit aux rebelles.

Il est même question d'un combat, qui aurait eu lieu le 17, où les miguelistes auraient été vainqueurs.

NOUVELLES.

Il a été décidé, dans le dernier conseil des ministres, que l'armée repasserait la frontière immédiatement après la prise de la citadelle.

On voit comme un reflet de cette décision dans la réponse du roi à l'adresse des députés.

Le ministère se flatte toujours d'obtenir le désarmement attendu et promis si long-temps par Casimir Périer.

M. Roux, député de la Gironde, a déposé sur le bureau de la chambre des députés une pétition du commerce de Bordeaux, tendant à obtenir une réduction des droits à l'entrée des sucres étrangers.

On assurait à la bourse qu'un des secrétaires intimes de M. de Broglie était parti cette nuit, chargé d'une dépêche de la plus haute importance, pour une cour du nord, et que cette dépêche, qui serait connue dans quelque temps, ferait le plus grand bruit en Europe et amènerait d'importants résultats.

Le collège électoral de Martel (Lot) a nommé pour son député un nommé M. Thouron, candidat ministériel et inconnu.

Nous apprenons qu'un nouvel emprunt belge vient d'être négocié par M. Rothschild.

(Messager.)

Si nous sommes bien informés, le cabinet de Berlin qui, pour sa part, a jugé à propos de faire avancer force troupes dans les provinces rhénanes, trouve mauvais que nous ayons des divisions de nos troupes concentrées sur la Moselle. Des explications auraient été demandées à ce sujet à notre cabinet. Cette demande est presque une injure, et nous devons croire qu'il l'a sentie.

(Idem.)

M. Olivier Dufresne, nommé commissaire civil à la citadelle de Blaye, est passé le 30 novembre à Bordeaux, se rendant à sa destination.

M. Desjardins, qui avait été arrêté par suite du coup de pistolet du Pont-Royal, vient d'être mis en liberté après huit jours du secret le plus strict, dans de mauvais cabanons, malgré une longue et douloureuse maladie qu'il a gagnée dans les prisons.

Une grave affaire vient de se passer à Meyaud (Lot-et-Garonne), à propos d'un hôpital desservi par trois filles de la congrégation Cheminée, et qui, ne servant à rien, coûtait 3,400 fr. d'entretien.

Une presqu'révolution est arrivée dans cette petite ville.

Le conseil municipal, d'accord avec M. Jarrousse, maire très-patriote, avait décidé que l'hôpital serait fermé par mesure d'économie; aussitôt les dévotes s'assemblent, la congrégation jette les hauts cris, et un charivari est donné au maire, qui d'abord ferme l'oreille; mais le lendemain la foule se porte à sa maison de campagne, on enfonce les grilles, on orie: Le maire, à l'eau! Un ami du maire s'arme d'une espingole et d'une fenêtre fait feu sur les masses. Huit personnes tombent blessées, entr'autres l'ancien maire et le médecin. Le procureur du roi de Marmande s'est rendu sur les lieux; on instruit.

(Echo de Vézonne, du 1^{er} décembre.)

Les conseils municipaux de Valenciennes, Calais, Baune et Caen ont ajourné jusqu'à plus ample informé leurs délibérations sur le projet d'adresse au roi Louis-Philippe, à l'occasion du coup de pistolet.

Dans une foule de communes, l'adresse n'a été décidée qu'à une très-faible majorité: ailleurs elle a été votée par des incrédules.

Bien que des adresses aient été sollicitées de toutes les gardes nationales de France, le plus grand nombre n'a pas répondu à cet appel, et dans beaucoup d'endroits les adresses obtenues n'ont réuni qu'un petit nombre de signatures.

Il y a des communes qui ont aussi payé leur tribut de félicitation, et dans lesquelles le maire et le commandant de la garde nationale sont les seuls qui aient entendu parler du coup de pistolet.

(National.)

Le conseil municipal de Dijon a refusé comme le nôtre de voter une adresse sur le quasi-attentat du Pont-Royal.

(Journal de Franche-Comté.)

On affirmait à la bourse, dit un journal, qu'un forçat libéré arrêté pour l'affaire du coup de pistolet, a, dès son premier interrogatoire, consenti à faire des aveux circonstanciés.

Consenti est curieux.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin:

En exécution d'une circulaire de M. le préfet, le conseil municipal de Saverne a été convoqué aujourd'hui pour concerter un projet d'adresse au roi sur l'attentat du 19 novembre. Quinze membres étaient présents à l'assemblée et ont voté sur la question de savoir si l'on fera une adresse ou non. Une majorité de 9 voix contre 6 s'est déclarée pour la négative. Strasbourg n'est donc pas la seule ville qui ait eu le courage de déroger aux habitudes courtoises importées par la restauration.

Le vote d'une adresse, par le conseil municipal de Dieppe, à l'occasion du coup de pistolet du 19 novembre, avait donné lieu à de fâcheux débats qu'a rappelés le Mémorial Dieppois. Nous apprenons par le même journal que M. Delamare, l'un des conseillers municipaux qui ont protesté contre l'adresse, va se pourvoir devant qui de droit, à l'effet d'obtenir l'annulation d'un acte qu'il considère comme illégal et contraire aux attributions du conseil.

(Journal de Rouen.)

Trente personnes ont été admises à voir l'assassin du roi; c'est un grand maigre, très-gros et très-trapu, ayant des cheveux rouges, très-noirs, et une bonne tournure, mais bossu. Il porte continuellement un habit et des bottes; hier il était en redingotte et en souliers.

(Corsaire.)

M. Tom de La Houssaye et cinq autres prisonniers politiques viennent d'être transférés de Rennes au mont St-Michel.

Le général Bourmont a traversé Lyon, lundi dernier, à 11 heures du soir. Il était escorté par un détachement de gendarmerie et un piquet d'infanterie. On assure qu'il a été arrêté au Pont-de-Beauvoisin, et qu'on a trouvé des drapeaux blancs et des proclamations dans des caisses qui le suivaient.

(Glaneuse.)

M. Ferdinand Bascans se retire de la Tribune, et est remplacé par M. Lionne, ancien gérant du journal le Mouvement.

Les regrets donnés à l'illustre Périer, par le juste-milieu, ressemblent bien à cette épithète qu'on cloue sur toutes les tombes: « Il fut bon père, bon fils, bon époux ». On pourrait y ajouter, en parlant de la doctrine: « Sa veuve inconsolable continue son commerce, place du Palais-Bourbon. »

(Corsaire.)

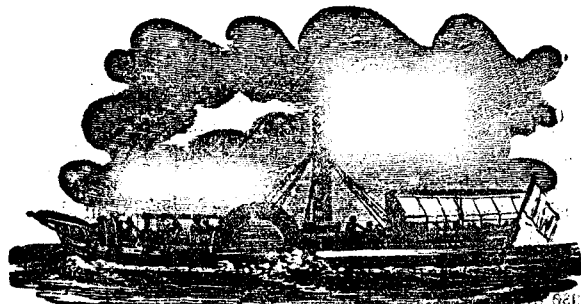
Election du Président des Etats-Unis.

New-York, 10 novembre.

La réélection du général Jackson paraît certaine; dans la Pensylvanie, il a une majorité de 20,000 en sa faveur, et dans la ville de New-York une majorité de 5,552. L'opposition d'ailleurs est résignée, et elle s'avoue vaincue.

Les absolutistes de l'Europe, qui se réjouissent des difficultés que rencontre quelquefois l'Union américaine, et qui voient dans une loi des élections, par laquelle le peuple est appelé à l'exercice de ses droits une source de révolutions et de désordres, feraient bien de visiter la ville de New-York au moment des élections; ils pourraient se convaincre que l'ordre et la liberté ne sont point incompatibles.

Dans une question où chaque parti annonçait l'anéantissement de la liberté, et une rupture de l'Union si le parti contraire venait à triompher, nos absolutistes auraient vu une révolution inévitable; mais qu'ils se rassurent, il y a dans l'âme de tous les citoyens des Etats-Unis une garantie pour le maintien de la liberté et de l'Union: c'est l'amour du bien public et le respect des majorités.



(975 4) PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LE RHONE.

DÉPARTS: 1^{er} décembre.

Dimanche, Mardi, Jeudi, à 7 heures du matin, de la chausée Perrache.

PRIX DES PLACES:

	Premières.	Secondes.
VALENCE.	45 f.	12 f.
AVIGNON.	20	15

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42.

ANNONCES DIVERSES.

(991) VENTE A L'AMIABLE.

En totalité ou en parties détachées, D'un beau domaine situé à Villeneuve, près de Trévoux (Ain).

Le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent trente-deux, il sera procédé à la vente en gros ou en détail d'un beau domaine situé sur la commune de Villeneuve, arrondissement de Trévoux, et à deux lieues de cette dernière ville, sur la grande route de Bourg à Villefranche, à une petite heure du pont de Beauregard, sur la Saône.

Ce domaine se compose: 1° d'une belle maison bourgeoise récemment construite, avec jardin traversé par un ruisseau;

2° De deux corps de ferme dont les bâtiments sont bien disposés et en bon état, dans l'un desquels il existe un pressoir à huile;

3° De 77 hectares 58 ares (soit 600 bichères de fonds), dont 400 en terres fromentières, 100 en prés et 100 en bois taillis ou haute-futaie.

Les fonds sont disposés de manière à pouvoir facilement composer plusieurs domaines de l'importance demandée; ils sont tous garnis de semences, le chep-

tel est considérable, et les acquéreurs pourront entrer sur-le-champ en pleine jouissance.

La vente aura lieu à Villeneuve, dans les bâtiments du domaine, ledit jour vingt-trois décembre et les jours suivants.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour avoir des renseignements sur la propriété, à Lyon, à M^e Rambaud, notaire, rue St-Pierre, n° 10; à Trévoux, à M^e ; à Villeneuve, à M^e Chize, notaire.

(974 4) On désire trouver à emprunter une somme de 40 on de 90,000 f. à 4 1/2 p. 0/0, sur première hypothèque d'une propriété de 17,000 f. de revenus, située à Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE LYON.—7 décembre 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept.	96f 75
— fin courant.	96f 85
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin.	68f 25 30
— fin courant.	68f 50 50
45 50 25	

Spectacle du 8 décembre.

Relâche.

BOURSE DE PARIS.—5 décembre 1852.

	1 ^{re} C ^{te} .	plus h	plus b	dern.
5 p. 0/0 au compt.	97 20	97 50	97 10	97 20
— fin courant.	97 25	97 60	97 15	97 25
EMP. 1831 au compt.	97 55			
— fin courant.				
4 p. 100 au compt.	80 95			
3 p. 100 au compt.	69	69 25	68 95	69
— fin courant.	68 95	69 30	68 80	68 90
ACTIONS DE LA BANQ.				
R. DE NAPLES au c.	80 50	80 50	80 15	80 15
— fin courant.	80 50	80 50	80 30	80 55
CORTÈS.	15 1/8			
ESPAÇ. Emp. royal.	80			
— fin courant.				
Rente perp.	58 1/8			
— fin courant.				
QUATRE CANAUX.	1020			
C ^{te} HYPOTHÉCAIRE.	540			
EMPRUNT D'HAÏTI.	210			
EMPRUNT ROMAIN.	78 3/4			
EMPRUNT BELGE.	75 5/8			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	83 à 83 50
Courant du mois,	83 à 83 50
Janvier et février,	83 50 à 84
4 premiers mois 1853,	83 à 84
6 derniers mois,	81 à 82
Lille,	75 50
Voiture,	7 75
5/6 disp. Montpellier toujours affaires.	
Courant du mois,	
Décembre,	
4 premiers,	
Les sucres bruts se maintiennent aux derniers prix.	
Les Cafés sont également plus faibles et les affaires toujours calmes.	
Les savons valent 120 f.; escompte, 12 p. 0/0.	



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, N° 5.